



## Présentation

La Caisse nationale militaire de sécurité sociale ([CNMSS](#)) est un établissement public national à caractère administratif doté de l'autonomie juridique et financière. Elle est soumise aux règles de la comptabilité publique. Son personnel titulaire a le statut des fonctionnaires de l'Etat et est affilié au régime de sécurité sociale des militaires.

Le siège social de la [CNMSS](#) est implanté au 247 avenue Jacques Cartier, à Toulon et possède 5 antennes situées à Brest, Paris, Metz, Lyon et Bordeaux.



Sa mission essentielle est de servir, aux militaires et à leur famille, les prestations prévues par la loi, en remboursant les frais de soins nécessités par la maladie ou la maternité.

Elle a conclu, dans ce cadre, une **Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) avec ses trois ministères de tutelles** (Santé, Défense, Budget).

Elle intervient également, en faveur de ses assurés, **en matière d'action sanitaire et sociale et de prévention**.

Depuis 2004, les **soins liés aux Affections Présumées Imputables au Service (APIAS)** sont remboursés par la [CNMSS](#) pour le compte de la Direction Centrale du Service de Santé des Armées ([DCSSA](#)) et depuis 2016, pour le compte de la DRH-MD.



Depuis 2010, la [CNMSS](#) gère, au nom et pour le compte de l'Etat, les dossiers de soins médicaux et rembourse les dépenses d'appareillage des invalides pensionnés, bénéficiaires des articles L.212-1 et L.213-1 (ex. articles L.115 et L.128) du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

## Dans cette rubrique

- > Couverture
- > Le schéma général d'organisation
- > Convention d'objectifs et de gestion
- > Le rapport d'activité 2019
- > La démarche qualité
- > Ressources humaines
- > Les services médicaux
- > Implantations